

2011-2845
2012-02-03



THUMPER TOTAL^{MC} 2

Herbicide

Bayer CropScience

GROUPE 4 6 HERBICIDE

POUR LA SUPPRESSION EN POSTLEVÉE DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ
DE PRINTEMPS ET DANS LE BLÉ DUR

**POUR UTILISATION EXCLUSIVE AU MANITOBA, EN SASKATCHEWAN, EN
ALBERTA ET DANS LES RÉGIONS DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX, D'OKANAGAN ET
DES TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

**Ce composant doit être utilisé dans l'herbicide mélange en Réservoir
THUMPER TOTAL**

AGRICOLE

GARANTIE :

Bromoxynil (présent sous forme d'esters octanoïques
et heptanoïques mélangés).....280 g/L
2,4-D (présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle).....280 g e.a./L

N° D'HOMOLOGATION : 29513
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 8 L

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847
www.bayercropscience.ca

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro
1-800-334-7577 (24 heures par jour).

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI : Se référer au livret fourni avec ce contenant.

PRÉCAUTIONS : NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION. PEUT IRRITER LES YEUX. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des aliments pour les humains et les animaux. Rincer immédiatement la peau ou les yeux touchés par le concentré. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Après l'emploi, se laver les mains et toute autre partie exposée de la peau. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS: Pour l'application par voie aérienne et l'application à l'aide d'une rampe au sol: Les préposés à l'application doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. Ils doivent en outre porter des gants et un tablier résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement. Mettre des gants en nitrile résistant aux produits chimiques (p. ex., Edmont Sol-Vex # 37-155/# 37-145 ou Pioneer A-15) en bon état pour les opérations de mélange/chargement, pulvérisation et durant le nettoyage et les réparations. Rincer les gants avant de les enlever. Il n'est pas nécessaire de mettre des gants durant l'application lorsque l'applicateur se trouve dans un tracteur fermé ou dans une cabine d'avion fermée. Pour l'application par voie aérienne, il est interdit de recourir à des signaleurs humains.

S'ils prévoient utiliser plus de 265 kg 2,4-D e.a. par jour (environ 946 ha), les travailleurs doivent également employer un système fermé.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR: Chaque jour, porter des vêtements et de l'équipement protecteur propres. Rincer les gants avant de les enlever. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Si l'herbicide pénètre les vêtements, les enlever immédiatement et bien les laver; remettre des vêtements propres. Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. NE PAS les réutiliser. Si le pesticide s'infiltré sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres. Après avoir utilisé ce produit, enlever les vêtements et les laver séparément sans tarder; bien se laver les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Suivre les directives du fabricant concernant le nettoyage des vêtements de protection individuelle et de l'équipement. Si aucune directive n'est fournie relativement

aux articles lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement protecteur séparément des autres vêtements. Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche en utilisant du savon. NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 24 heures suivant le traitement. NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

PREMIERS SOINS: Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Ce produit peut causer une irritation peu sévère des yeux. La surexposition peut entraîner les symptômes suivants: toux, étourdissements ou perte momentanée de la coordination musculaire. Parmi les autres effets possibles de la surexposition figurent la fatigue, une faiblesse musculaire et des nausées. Traiter selon les symptômes. Ce produit contient un solvant à base d'hydrocarbure aromatique.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX: Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI. Ce produit abîmera les autres plantes à feuilles larges, qui sont aux alentours de la région de traitement. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Éviter la contamination des étangs, des cours d'eau, des rivières et des autres plans d'eau. Éviter la dérive de pulvérisation sur des cultures autres que celles qui sont recommandées.

LESSIVAGE: L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

RUISSELLEMENT: Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile. Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies. La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

ENTREPOSAGE: Cette formulation de l'herbicide THUMPER TOTAL 2 se solidifie à des températures inférieures à - 20°C mais devient réutilisable à des températures supérieures à 0°C. Entreposer les insecticides et fongicides à l'écart des herbicides afin de prévenir tout risque de contamination croisée. *Bien secouer avant l'emploi.*

DISPOSAL:

Élimination du contenant recyclable:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir: Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

THUMPER TOTAL est une marque de commerce de Bayer.



Bayer CropScience

GROUPE	2	HERBICIDE
GROUPE	4 6	HERBICIDE

THUMPER TOTAL^{MC} Herbicide Mélange en Réservoir

POUR LA SUPPRESSION EN POSTLEVÉE DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS ET DANS LE BLÉ DUR

POUR UTILISATION EXCLUSIVE AU MANITOBA, EN SASKATCHEWAN, EN ALBERTA ET DANS LES RÉGIONS DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX, D'OKANAGAN ET DES TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE AGRICOLE

LIRE LES ÉTIQUETTES ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Ce co-emballage contient :

THUMPER TOTAL 1 HERBICIDE
SUSPENSION

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

GARANTIE : thiencarbazonne-méthyle10 g/L

N° D'HOMOLOGATION : 29512 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

THUMPER TOTAL 2 HERBICIDE
CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

GROUPE	4 6	HERBICIDE
--------	-----	-----------

GARANTIE :

Bromoxynil (présent sous forme d'esters octanoïques et heptanoïques mélangés).....280 g/L

2,4-D (présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle).....280 g e.a./L

N° D'HOMOLOGATION : 29513 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



AVERTISSEMENT **POISON**
AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

CONTENU NET:

THUMPER TOTAL 1 HERBICIDE – 4 L

THUMPER TOTAL 2 HERBICIDE – 8 L

Le contenu de cette boîte peut traiter 8 hectares (20 acres).

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

www.bayercropscience.ca

Bayer CropScience Inc.

Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.

Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

Table des matières :	Numéro de section
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
AVIS À L'UTILISATEUR.....	1
LE PRODUIT.....	2
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	
PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS	3
PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES.....	4
PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES ET RENSEIGNEMENTS	5
ENTREPOSAGE	6
ÉLIMINATION	7
MODE D'EMPLOI	
CULTURES ET MAUVAISES HERBES.....	8
CULTURES ET PÉRIODE D'APPLICATION	8.1
DOSE D'APPLICATION ET MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	8.2
RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE	8.3
DIRECTIVES D'APPLICATION ET LIMITES D'UTILISATION	9
RAPPELS GÉNÉRAUX EN VUE D'UNE UTILISATION EFFICACE	9.1
ÉPANDAGE AU SOL ET PAR VOIE AÉRIENNE	9.2
ZONES TAMPONS	9.3
CULTURES DE ROTATION	9.4
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE, DÉLAI D'ATTENTE AVANT LE PÂTURAGE/L'ALIMENTATION, DÉLAI DE SÉCURITÉ.....	10
INSTRUCTIONS DE MÉLANGE.....	11
NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR.....	12
RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE	13

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 1 – AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

SECTION 2 – LE PRODUIT

L'herbicide mélange en réservoir THUMPER TOTAL^{MC} est un herbicide de postlevée qui supprime certaines graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans le blé de printemps (de force roux, Canada Prairie, tendre blanc et extra-fort ou utilité) et dans le blé dur.

POUR L'UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET DANS LES RÉGIONS DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX, D'OKANAGAN ET DES TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 3 – PRÉCAUTIONS, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Nocif ou fatal en cas d'ingestion. Cause une irritation oculaire. NE PAS mettre dans les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Laver immédiatement le concentré qui entre en contact avec la peau et les yeux. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé et avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) : **Pour l'application par voie aérienne et application à l'aide d'une rampe au sol:** Les préposés à l'application doivent porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. De plus, porter de l'équipement de protection oculaire (lunettes de protection ou un écran facial) lors des opérations de mélange et de chargement, lors du nettoyage et des réparations et un tablier résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement. Mettre des gants en nitrile résistant aux produits chimiques (p. ex., Edmont Sol-Vex # 37-155/# 37-145 ou Pioneer A-15) en bon état pour les opérations de mélange/chargement, pulvérisation et durant le nettoyage et les réparations. Rincer les gants avant de les enlever. Il n'est pas nécessaire de mettre des gants durant

l'application lorsque l'applicateur se trouve dans un tracteur fermé ou dans une cabine d'avion fermée.

Pour l'application par voie aérienne, il est interdit de recourir à des signaleurs humains.

S'ils prévoient utiliser plus de 265 kg 2,4-D e.a. par jour (environ 946 ha), les travailleurs doivent également employer un système fermé.

NE PAS appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans le site traité pendant le traitement.

RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DE L'UTILISATEUR

- Chaque jour, porter des vêtements et de l'équipement protecteur propres.
- Se laver les mains avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Si l'herbicide pénètre les vêtements, les enlever immédiatement et bien les laver; remettre des vêtements propres. Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. Ne pas les réutiliser.
- Retirer l'équipement de protection individuelle (l'EPI) immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Laver l'EPI séparément sans tarder; bien se laver les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Suivre les directives du fabricant concernant le nettoyage des vêtements de protection individuelle et de l'équipement. Si aucune directive n'est fournie relativement aux articles lavables, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'équipement protecteur séparément des autres vêtements. Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche en utilisant du savon et remettre des vêtements propres.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Web de CropLife Canada, à www.croplife.ca.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion :	<ul style="list-style-type: none"> • Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. • Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. • Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. • Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements :	<ul style="list-style-type: none"> • Enlever tous les vêtements contaminés. • Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. • Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation :	<ul style="list-style-type: none"> • Déplacer la personne vers une source d'air frais. • Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. • Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux :	<ul style="list-style-type: none"> • Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. • Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

THUMPER TOTAL 1 Herbicide: Il n'existe pas d'antidote. Traiter selon les symptômes. Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

THUMPER TOTAL 2 Herbicide: Ce produit peut causer une irritation peu sévère des yeux. La surexposition peut entraîner les symptômes suivants: toux, étourdissements ou perte momentanée de la coordination musculaire. Parmi les autres effets possibles de la surexposition figurent la fatigue, une faiblesse musculaire et des nausées. Traiter selon les symptômes. Ce produit contient un solvant à base d'hydrocarbure aromatique.

SECTION 5 – PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES ET RENSEIGNEMENTS

THUMPER TOTAL 1 Herbicide: Ce produit contient une matière active et des distillats du pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées.

THUMPER TOTAL 2 Herbicide: Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Éviter la contamination des étangs, des cours d'eau, des rivières et des autres plans d'eau. Ce produit abîmera les autres plantes à feuilles larges, qui sont aux alentours de la région de traitement. Éviter la dérive de pulvérisation sur des cultures autres que celles qui sont recommandées.

Respecter les zones tampons indiquées à la section MODE D'EMPLOI.

Puisque ces produits ne sont pas homologués pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS les utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

LESSIVAGE: L'utilisation de ces produits chimiques peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

RUISSELLEMENT: Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile. Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies. La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

SECTION 6 – ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer en dessous du point de congélation. Bien secouer avant d'utiliser. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des denrées alimentaires ou de la nourriture de consommation animale. Entreposer le produit dans son contenant original seulement et le garder fermé. Entreposer à l'écart de tout autre pesticide, des aliments destinés à la

consommation humaine ou animale, des fertilisants, des semences et des plantes. Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou à proximité.

SECTION 7 – ÉLIMINATION

Élimination du contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

SECTION 8 – CULTURES ET MAUVAISES HERBES

8.1 CULTURES ET PÉRIODE D'APPLICATION

L'herbicide mélange en réservoir THUMPER TOTAL peut être appliqué sur les cultures suivantes aux stades de croissance indiqués :

CULTURE	STADES DE CROISSANCE RECOMMANDÉS	REMARQUES
Blé de printemps (y compris de force roux, Canada Prairie, tendre blanc et extra-fort ou utilité)	4 à 6 feuilles sur la tige principale, plus 3 talles mais avant la montaison (présence du premier nœud)	<ul style="list-style-type: none">• L'application avant le stade 4 feuilles risque d'abîmer la culture.• Ne pas appliquer sur une culture subissant un stress causé par des conditions météorologiques défavorables, le gel, un faible degré de fertilité, la sécheresse, un sol saturé d'eau, des dommages causés par les maladies ou les insectes, car la culture pourrait être endommagée. En périodes de sécheresse :<ul style="list-style-type: none">○ Ne pas appliquer l'Herbicide mélange en réservoir THUMPER TOTAL si la période de temps entre le semis et le traitement dépasse 35 jours (car la sécheresse accélère le développement de la culture).○ Ne pas appliquer l'Herbicide mélange en réservoir THUMPER TOTAL dans les trois jours précédant ou suivant du temps froid (3°C ou moins).• Ne pas traiter le blé contre-ensemencé de légumineuses.• Se référer à la section 9.1 pour des rappels généraux en vue d'une utilisation efficace.
Blé dur		

8.2 DOSE D'APPLICATION ET MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Le traitement avec l'herbicide mélange en réservoir THUMPER TOTAL contenant **THUMPER TOTAL 1 Herbicide à raison de 0,5 L/ha plus THUMPER TOTAL 2 Herbicide à raison de 1 L/ha** appliqué selon les recommandations sur l'étiquette, permet de supprimer les espèces de mauvaises herbes suivantes :

GRAMINÉES	STADE RECOMMANDÉ
Folle avoine	1 à 6 feuilles, jusqu'à l'apparition de la 3 ^e talle
Sétaire verte	
Échinochloa pied-de-coq	
Sétaire glauque ¹	
Ivraie de Perse ¹	
Graines de l'alpiste des Canaries spontanés	1 à 6 feuilles, jusqu'à l'apparition de la 2 ^e talle
Brome du Japon ¹	Stade 1 à 6 feuilles

MAUVAISE HERBE À FEUILLES LARGES	STADE RECOMMANDÉ
Morelle d'Amérique	Jusqu'à stade de 4 feuilles
Neslie paniculée	Jusqu'à stade de 4 feuilles
Bardanette épineuse	Jusqu'à stade de 4 feuilles
Gaillet gratteron	Stade 1 à 6 verticilles
Lampourde glouteron	Jusqu'à stade de 4 feuilles
Sarrasin commun	Jusqu'à stade de 8 feuilles
Séneçon vulgaire	Jusqu'à stade de 8 feuilles
Petite herbe à poux	Jusqu'à stade de 4 feuilles
Saponaire des vaches	Jusqu'à stade de 4 feuilles
Sagesse-des-chirurgiens Ju	sq' à stade de 4 feuilles
Renouée scabre	Jusqu'à stade de 4 feuilles
Ortie royale	Stade 1 à 6 feuilles
Kochia à balais	Jusqu'à 5 cm de haut (1-12 feuilles)
Renouée persicaire	Jusqu'à stade de 4 feuilles
Chénopode blanc	Jusqu'à stade de 8 feuilles
Silène noctiflore	Jusqu'à stade de 4 feuilles
Persicaire pâle	Stade 1 à 6 feuilles
Amarante à racine rouge	Stade 1 à 6 feuilles
Mauve à feuilles rondes ¹	Stade 1 à 6 feuilles
Soude roulante	Jusqu'à 5 cm de haut (2-12 feuilles)
Bourse-à-pasteur	Stade 1 à 6 feuilles
Tabouret des champs	Jusqu'à stade de 8 feuilles
Sarrasin de Tartarie	Jusqu'à stade de 8 feuilles
Amarante résistante aux triazines	Jusqu'à stade de 4 feuilles
Abutilon	Jusqu'à 8 cm de haut

Canola spontané	Stade 1 à 6 feuilles
Tournesol spontané	Jusqu'à stade de 4 feuilles
Renouée liseron	Jusqu'à 8 cm de haut
Moutarde des champs	Jusqu'à stade de 8 feuilles

1 RÉPRESSION SEULEMENT

- Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance, aux stades de croissance indiqués. Les recherches ont révélé que l'élimination hâtive des mauvaises herbes favorisera un rendement optimal du blé.
- Dans des conditions de stress et/ou si le couvert végétal de la culture est dense, une application hâtive permettra une meilleure suppression des mauvaises herbes.
- Les mauvaises herbes qui poussent dans des conditions environnementales difficiles, comme la sécheresse, seront moins sensibles à l'herbicide mélange en réservoir THUMPER TOTAL.

8.3 RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE

- Des averses dans les 60 minutes suivant l'application peuvent réduire l'efficacité du traitement.

SECTION 9 – DIRECTIVES D'APPLICATION ET LIMITES D'UTILISATION

9.1 RAPPELS GÉNÉRAUX EN VUE D'UNE UTILISATION EFFICACE

- Appliquer une fois par saison avec de l'équipement terrestre ou aérien.
- **Ne pas traiter le blé contre-ensemencé de légumineuses.**
- Ne pas utiliser l'herbicide mélange en réservoir THUMPER TOTAL si un autre antigraminées du groupe 2 a été auparavant appliqué au cours de la même saison.
- Ne pas appliquer un autre antigraminées du groupe 2 à la suite d'une application de l'herbicide mélange en réservoir THUMPER TOTAL au cours de la même saison.
- Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance. L'application *doit* être faite avant que la culture ne recouvre les mauvaises herbes.
- L'herbicide mélange en réservoir THUMPER TOTAL agira sur les mauvaises herbes qui ont dépassé le stade foliaire recommandé; toutefois, la vitesse d'action et le degré de suppression risquent d'être réduits.
- Lorsque le temps est frais et/ou sec, l'activité risque d'être réduite ou retardée. Si les mauvaises herbes subissent un stress attribuable à des conditions environnementales anormales, reporter l'application jusqu'à ce que le stress se

dissipe et après que la culture et les mauvaises herbes ont repris leur pleine croissance. Le degré de suppression des mauvaises herbes risque également d'être réduit si l'application est faite lorsque les mauvaises herbes sont recouvertes de poussière ou en présence d'une rosée abondante, de brouillard et ou de bruine/pluie.

- Ne pas appliquer sur une culture qui subit un stress attribuable à des conditions environnementales anormales comme le gel, la chaleur extrême, un manque de fertilité, une inondation ou des dommages causés par les maladies et/ou les insectes, car la culture pourrait subir des lésions.
- Suivre les directives de la section 8 relativement à la dose et à la période d'application appropriées.
- Éviter le recouplement de pulvérisation; fermer la rampe de pulvérisation lors des démarrages, des virages, des ralentissements ou des arrêts, afin de prévenir les dommages aux cultures résultant d'une application excessive.
- Éviter le contact avec des plantes ou des cultures désirables résultant d'une application directe ou d'une dérive de pulvérisation, à défaut de quoi des dommages importants peuvent se produire.
- Ne pas permettre que ce produit dérive vers d'autres cultures, en particulier le canola, l'avoine cultivée ou d'autres cultures non ciblées. Ce produit abîmera les autres plantes à feuilles larges, qui sont aux alentours de la région de traitement.
- NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés, milieux humides, habitats estuariens ou marins.
- NE PAS pulvériser sur les habitats terrestres ou aquatiques non ciblés. Éviter de contaminer les habitats aquatiques lors du nettoyage et du rinçage du matériel de pulvérisation ou des contenants.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

9.2 ÉPANDAGE AU SOL ET PAR VOIE AÉRIENNE

ÉPANDAGE AU SOL

- Appliquer dans un volume de pulvérisation de 46,8 à 93,5 L/ha à une pression de 275 kPa afin d'assurer une couverture appropriée des mauvaises herbes. S'assurer que toutes les buses sont en bon état et pulvérisent un volume identique.
- Régler la hauteur de la rampe de façon à assurer une application uniforme sur les mauvaises herbes. Pour les applications au sol, pulvériser à une vitesse de 5 à 10 km/h.
- Des buses à jet plat de 80° ou 110° sont recommandées pour obtenir un épandage optimal.

- Ne pas utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées ni d'équipement Sprafoil®.
- Les buses peuvent être orientées à 45° vers l'avant afin d'accroître la pénétration dans la culture et de favoriser une meilleure couverture des mauvaises herbes.
- Une couverture uniforme et complète est importante pour obtenir un degré de suppression constant des mauvaises herbes. Des volumes d'eau plus élevés doivent être utilisés si le couvert végétal de la culture ou des mauvaises herbes est dense, afin d'obtenir une couverture complète des mauvaises herbes ciblées.
- NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit être à une hauteur maximale de 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE

- Appliquer l'herbicide mélange en réservoir THUMPER TOTAL seul dans au moins 30 litres d'eau par hectare, à une pression minimale de 275 kPa. Pour obtenir de meilleurs résultats lorsque le couvert végétal est dense ou que la plupart des mauvaises herbes sont composées de saponaire des vaches, de renouée ou d'amarante, un volume de 40 L/ha est recommandé.
- Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
- Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées sur l'étiquette.
- S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'épandage aérien

- Lire et comprendre toute l'étiquette avant d'ouvrir ce produit. Si vous avez des questions, appeler Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847 ou obtenir des conseils techniques du distributeur ou de votre représentant agricole provincial.
- Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef, développé par *le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides*, doivent être présentes.
- Ne pas appliquer sur un terrain présentant un risque de ruissellement de surface jusqu'à des systèmes aquatiques.

- Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.
- Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume).
- Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.
- Ne pas appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol au lieu de l'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE).
- NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. Pour réduire la dérive causée par la turbulence associée aux bouts d'ailes, la distribution des buses sur la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure de l'aile ou du rotor.

Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire – Épandage aérien

- Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.
- Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.
- Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
- Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Précautions relatives au produit

- Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toutes questions, appeler le fabricant au 1-888-283-6847. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

9.3 ZONES TAMPONS

L'utilisation des méthodes de pulvérisation et de l'équipement suivants **NE** requiert **PAS** une zone tampon : pulvérisateur manuel ou dorsal et le traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (p. ex., des prairies, des forêts, des

brise-vents, des terres à bois, des haies, des zones riveraines ou des zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (p. ex., des lacs, des rivières, des marécages, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des cours d'eau, des réservoirs et des milieux humides) et des habitats estuariens/marins. Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon s'ils contiennent de l'eau lors du traitement. Les plans d'eau qui se ne remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon.

Méthode d'application	Zones tampons (m) requises pour la protection des :				
	Habitats dulcicoles d'une profondeur:		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :		Habitat terrestre
	Inférieure à 1 m	Supérieure à 1 m	Inférieure à 1 m	Supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grandes cultures*	1 1		1	1	1
Aéroneuf à voilure fixe	20 5		1	1	55
Aéroneuf à voilure tournante	20 3		1	1	45

*Dans le cas d'un traitement à l'aide d'un pulvérisateur de grandes cultures, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

9.4 CULTURES DE ROTATION

Seules les cultures suivantes ont été testées en plein champ, ce qui indique qu'elles peuvent être semées sans danger en respectant l'intervalle prescrit après une application de l'herbicide mélange en réservoir THUMPER TOTAL. Pour éviter le risque de dommages aux cultures ultérieures faisant suite à une application à la dose recommandée de l'herbicide mélange en réservoir THUMPER TOTAL, utiliser les cultures et l'intervalle de replantation indiqués sur cette étiquette. Un essai biologique sur le terrain doit être réalisé au cours de l'année précédant la plantation de toute autre culture afin d'en confirmer la sécurité.

CULTURE	INTERVALLE DE REPLANTATION
Luzerne	10 mois
Orge de printemps	10 mois
Graine de Alpiste des Canaries	10 mois
Canola	10 mois
Pois chiche	10 mois
Maïs de grande culture	10 mois
Haricots secs	10 mois
Lin, y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique	10 mois
Lentilles	10 mois
Moutarde	10 mois
Avoine de printemps	10 mois
Pois de grande culture	10 mois
Soja	10 mois
Tournesol	10 mois
Mil	10 mois
Blé (de printemps, dur et d'hiver)	10 mois

SECTION 10 – DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE, DÉLAI D'ATTENTE AVANT LE PÂTURAGE/L'ALIMENTATION, DÉLAI DE SÉCURITÉ

- NE PAS laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni récolter celles-ci comme foin ni comme foin dans les 30 jours suivant l'application.
- Enlever les animaux à viande des champs traités au moins trois jours avant l'abattage.
- NE PAS récolter le blé pour le grain ou la paille dans les 60 jours suivant l'application.
- NE PAS retourner dans les champs traités dans les 24 heures suivant l'application.

SECTION 11 – INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

L'herbicide mélange en réservoir THUMPER TOTAL doit être appliqué avec de l'équipement propre et adéquatement calibré. L'herbicide mélange en réservoir THUMPER TOTAL est spécialement formulé pour se mélanger facilement à l'eau. Avant d'ajouter l'herbicide mélange en réservoir THUMPER TOTAL dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est bien propre (voir la Section 12, « Nettoyage du pulvérisateur »).

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur au quart ou à la moitié du volume d'eau, et débiter l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation.
2. Ajouter la dose appropriée d'herbicide THUMPER TOTAL 1, tel qu'indiqué à la

Section 8, directement dans le réservoir du pulvérisateur. Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et la pulvérisation.

3. Ajouter l'herbicide THUMPER TOTAL 2, tel qu'indiqué à la section 8.
4. Remplir le réservoir du reste d'eau nécessaire.
5. Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et la pulvérisation de l'herbicide mélange en réservoir THUMPER TOTAL.

L'herbicide mélange en réservoir THUMPER TOTAL peut se déposer si on le laisse reposer sans agitation. Si la bouillie de pulvérisation repose pendant au moins une heure sans agitation, l'agiter de nouveau pendant au moins 10 minutes avant d'appliquer.

SECTION 12 – NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Avant et après l'utilisation de l'herbicide mélange en réservoir THUMPER TOTAL procéder à un nettoyage complet du réservoir du pulvérisateur, des conduites et des filtres. Les étapes suivantes sont recommandées :

1. Vider complètement le réservoir et laver le réservoir, les rampes et les tuyaux avec de l'eau propre. Vider de nouveau.
2. Remplir le réservoir à moitié d'eau propre et ajouter de l'ammoniac (solution d'ammoniac domestique à 3 %) à un taux de dilution de 1 % (1 litre d'ammoniac domestique dans 100 litres de solution de rinçage). Finir de remplir le réservoir d'eau. Agiter/recirculer et rincer la rampe et les tuyaux. Maintenir l'agitation pendant 10 minutes. Vider le réservoir complètement.
3. Répéter la deuxième étape.
4. Enlever les buses et les tamis et les faire tremper dans une solution d'ammoniac à 1 %. Inspecter les buses et les tamis et enlever les résidus visibles.
5. Rincer le réservoir, la rampe et les tuyaux avec de l'eau propre.
6. Inspecter le réservoir pour y déceler des résidus visibles et répéter la deuxième étape, au besoin.
7. Éliminer les rinçures conformément à la réglementation provinciale.

SECTION 13 – RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'herbicide mélange en réservoir THUMPER TOTAL fait partie du groupe 2, 4 et 6. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide mélange en réservoir THUMPER TOTAL et à d'autres herbicides du groupe 2, 4 et 6. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

1. Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide mélange en réservoir THUMPER TOTAL ou d'autres herbicides du groupe 2, 4 et 6 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
2. Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
3. Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
4. Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
5. Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
6. Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
7. Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847 ou à www.bayercropscience.ca.

^{MC} THUMPER TOTAL est une marque de commerce de Bayer.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))